

Communiqué de presse

Plan directeur régional : ouverture de la consultation publique

Embargo jusqu'au 28 mai 2015 à 18 h.

Delémont, le 21 mai 2015

Après la signature de sa charte en 2007, l'établissement des projets d'agglomération de première puis de deuxième génération, l'Agglomération de Delémont se dote aujourd'hui d'un plan directeur régional.

Cet instrument fournit une vision globale et coordonnée du développement territorial souhaité de l'Agglomération à l'horizon 2030. Il constitue une réponse à la complexification des problématiques auxquelles sont confrontées les communes dans les domaines du développement territorial.

Les instruments de l'aménagement local ne sont plus adaptés pour traiter l'ensemble des questions relatives à l'aménagement du territoire. La planification de zones d'activités, l'implantation d'équipements et d'infrastructures à vocation régionale, l'amélioration de la desserte en transports publics, le développement des réseaux de mobilité douce ou la préservation des qualités paysagères sont autant de thématiques nécessitant une approche dépassant les limites communales.

La révision de la Loi fédérale sur l'aménagement du territoire définit par ailleurs de nouvelles bases plus strictes pour le dimensionnement de la zone à bâtir. L'établissement du plan directeur régional permet aux 11 communes de l'Agglomération de mener une réflexion sur l'accroissement démographique visé et d'évaluer les besoins en logements qui en découlent en regard des réserves existantes à l'intérieur de la zone à bâtir.

Le PDR fournit un diagnostic du territoire de l'Agglomération et identifie les enjeux qui conditionneront son développement futur dans les domaines de l'urbanisation, de la mobilité, de la protection de la nature et du paysage et de l'énergie. Il définit les principes et les objectifs que l'Agglomération entend appliquer à l'avenir. Il servira ainsi de socle au Projet d'agglomération de 3^{ème} génération dont les études démarreront à la rentrée 2015 et à la révision des plans d'aménagement local des communes membres.

La phase d'information et participation du PDR sera lancée le jeudi 28 mai, à l'occasion de l'Assemblée d'agglomération qui regroupe l'ensemble des exécutifs des 11 communes de l'agglomération de Delémont. Suite à la conférence de presse, les éléments majeurs du Plan directeur seront présentés à l'Assemblée.

Le PDR sera présenté ces prochaines semaines dans toutes les Assemblées communales et Conseils généraux concernés. L'agglomération encourage la population à donner son opinion sur le Plan directeur jusqu'au vendredi 14 août, délai de la phase de consultation publique. Le rapport de synthèse ainsi que la présentation faite lors de l'Assemblée d'agglomération du 28 mai seront à disposition sur le site internet www.agglod.ch. Un questionnaire, également en ligne, permettra de se positionner sur les différents objectifs et principes définis dans le PDR.

Suite à la consultation publique, le rapport du PDR sera adapté et finalisé. Il pourra ainsi être envoyé au Canton pour examen préalable à la fin du mois de septembre. En 2016, le rapport sera mis au net et approuvé de manière définitive par l'Assemblée d'agglomération.
